



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

tourisme et loisirs

Question orale n° 356

Texte de la question

M. Gilles Artigues souhaite attirer l'attention de M. le secrétaire d'Etat au tourisme sur les aides à la formation des personnes de l'outre-mer, en particulier sur l'aide à la formation en métropole de personnes de l'outre-mer voulant travailler dans l'industrie touristique. L'un des reproches souvent entendus en ce qui concerne le service offert aux touristes séjournant outre-mer concerne l'insuffisance de la formation qui est donnée aux personnes qui travaillent sur ce secteur qui entraîne bon nombre de dysfonctionnements. Pour y remédier, il est envisagé d'envoyer chaque année des jeunes gens de l'outre-mer en formation en métropole par le biais de contrats de qualification et de recourir à cet effet aux structures et aux moyens que pourraient proposer des organismes tels que le Fonds national d'assurance formation de l'industrie hôtelière, seul ou en liaison avec les organismes présents outre-mer que sont l'AGEFOS-PME et l'OPCAREG. Il existe sur sa circonscription le groupe Tezenas du Montcel, classé par la presse spécialisée, pour la deuxième année consécutive, « première école de tourisme en France » ; ce groupe propose notamment la mise en place d'une promotion BTS tourisme par alternance pour les jeunes d'outre-mer et leur offre l'opportunité non seulement de se former aux techniques qui leur fourniront leur futur savoir-faire mais également de découvrir les attentes des métropolitains. Ce projet ne peut être construit qu'avec l'aide de plusieurs ministères (emploi, tourisme, outre-mer, etc.). Il souhaiterait savoir s'il a l'intention de créer une commission qui regrouperait ces différents ministères qui travailleraient ainsi de concert sur cette mesure car le groupe suscité insiste sur les difficultés qu'il rencontre pour obtenir un interlocuteur dans les dédales des diverses administrations qui se renvoient ce projet les unes aux autres.

Texte de la réponse

PERSPECTIVES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE AU TOURISME OUTRE-MER

M. le président. La parole est à M. Gilles Artigues, pour exposer sa question, n° 356, relative aux perspectives de la formation professionnelle au tourisme outre-mer.

M. Gilles Artigues. Monsieur le secrétaire d'Etat au tourisme, j'aimerais appeler votre attention sur la mesure 13 de votre plan d'action pour le tourisme en outre-mer, laquelle traite de l'aide à la formation en métropole de personnes de l'outre-mer souhaitant travailler dans l'industrie touristique.

En effet, des touristes séjournant outre-mer se plaignent parfois d'un service insuffisant dû, justement, au manque de formation, lequel entraîne nombre de dysfonctionnements. Il s'agit d'ailleurs d'une question sur laquelle vous vous êtes penché à plusieurs reprises.

Pour tenter de pallier ces dysfonctionnements, il est possible de faire venir des jeunes de l'outre-mer en formation en métropole par le biais de contrats de qualification en recourant à un certain nombre d'aides, comme celles que peut proposer en particulier le fonds national d'assurance formation de l'industrie hôtelière, seul ou en liaison avec les organismes présent outre-mer que sont l'AGEFOS-PME et l'OPCAREG.

Il se trouve qu'il existe dans ma circonscription le groupe Tézenas du Montcel, reconnu par une revue spécialisée comme la première école de tourisme en France, lequel dispense un BTS tourisme en alternance. Cet établissement souhaiterait accueillir des jeunes des DOM-TOM, plus particulièrement des Guadeloupéens, pour qu'ils puissent se familiariser aux techniques du tourisme, connaître les exigences et les demandes des métropolitains, et, ensuite, appliquer sur place leur savoir-faire.

La difficulté réside dans le fait que ce projet ne peut être construit qu'avec plusieurs ministères : ceux de l'emploi, des PME, de l'outre-mer et du tourisme. Dès lors, ne pourriez-vous pas, monsieur le secrétaire d'Etat, réunir une commission, qui regrouperait ces différents ministères, pour faire avancer ce dossier dont l'enjeu essentiel n'échappe à personne, tant pour développer le tourisme en outre-mer que pour renforcer les liens qui peuvent exister entre l'outre-mer et la métropole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat au tourisme.

M. Léon Bertrand, secrétaire d'Etat au tourisme. Monsieur le député, j'attache, comme vous venez de le préciser, une attention toute particulière à la qualification et à la formation. C'est d'ailleurs un des axes forts de la politique que je conduis, laquelle est fondée sur la qualité.

A ma demande, le Premier ministre, Jean-Pierre Raffarin, a confié à Arlette Franco, députée des Pyrénées-Orientales, une mission sur les questions de la formation initiale et continue dans le secteur du tourisme. Elle s'est, bien entendu, aussi attachée à examiner la situation de l'outre-mer. Les conclusions de son rapport serviront de base à l'action que je souhaite mener dans ce domaine.

De plus, je peux d'ores et déjà vous annoncer qu'un lycée préparant au BTS de tourisme ouvrira ses portes en Guadeloupe dans les mois à venir.

Je sais combien les besoins sont importants, et c'est pourquoi je m'engage à soutenir toutes les initiatives, d'où qu'elles viennent.

Dans ce cadre, le projet du groupe Tézenas du Montcel, que vous avez mentionné, a retenu toute mon attention. Il s'agit de former en alternance au BTS de tourisme une cinquantaine de jeunes originaires de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane et de La Réunion. Pour mener à bien la première étape, j'ai prévu d'allouer à ce groupe une subvention de l'ordre de 35 000 euros.

Comme vous venez de l'évoquer, il est souhaitable de réunir une commission regroupant à la fois les ministères chargés du travail, de l'outre-mer et le mien. Du reste, une initiative a été prise en ce domaine car il faut régler notamment des questions d'hébergement ou de déplacement.

Je peux également vous annoncer que le dispositif devrait être opérationnel à la rentrée 2004.

M. Gilles Artigues. Merci, monsieur le secrétaire d'Etat.

Données clés

Auteur : [M. Gilles Artigues](#)

Circonscription : Loire (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 356

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 mai 2003, page 3972

Réponse publiée le : 28 mai 2003, page 4229

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 26 mai 2003